Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse

Band: 55/1964 (1964)

Rubrik: Chroniques scolaires

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Chroniques scolaires

FRIBOURG

Les problèmes de l'école primaire ressemblent aux grandes plaines des conteurs russes: on peut les suivre sans jamais en apercevoir la fin, et il faut un œil exercé pour distinguer les changements qui les affectent. Le chroniqueur chargé de relever les événements de l'année a toujours du mal à y trouver les points d'aspérité qui lui fourniraient matière à intéresser les lecteurs des Etudes pédagogiques. Il a déjà parlé, ces années passées, des études faites par différentes commissions au sujet des programmes et de leur coordination avec le degré secondaire. Le travail de ces commissions continue, avec toute la circonspection désirable, ce travail qui n'a jamais de fin, puisque lorsqu'on a fini de réformer, la nécessité de la réforme suivante pointe déjà à l'horizon. Comme résultat tangible, on notera l'édition du programme de grammaire et d'orthographe, et l'annonce de la parution prochaine de celui de calcul.

A propos de calcul, il est intéressant de signaler qu'après avoir mis au point le programme et les manuels destinés aux trois premières classes, le Valais et Fribourg se sont adressés au canton de Vaud, en vue d'adopter pour la suite le volume de Mamin L'arithmétique au degré moyen. La réponse ayant été aimablement favorable, il y aura bientôt, en Suisse romande, un manuel officiel commun à trois cantons. On déposera cette

heureuse nouvelle en offrande sur l'autel de l'école romande.

La chronique de l'an dernier mentionnait l'organisation de cours extraordinaires en vue de la formation de maîtres et maîtresses n'ayant pas eu l'occasion de fréquenter une école normale. Cette expérience se poursuit avec succès, puisque 42 candidats sont actuellement en train de se former par cette voie. La plupart ont pu être engagés comme stagiaires dans des postes où un inspecteur ad hoc les suit et les conseille; ils sont réunis toutes les trois semaines pour des cours en commun; enfin ils passent, en trois étapes, le brevet primaire, brevet que les étudiants réguliers des écoles normales passent en deux. 33 candidats, après avoir réussi le premier tiers, se présentent cet automne au deuxième. Ils seront, en cas de succès, maître ou maîtresse régulier l'an prochain. On peut, de cette manière, espérer améliorer le recrutement du corps enseignant qui continue à poser des problèmes difficiles à ceux qui en sont les responsables.

On a beaucoup discuté des écoles régionales au cours de l'année écoulée. Pour ceux qui ne les connaissent pas, disons, en bref, qu'il s'agit d'écoles recevant à 14 ans les meilleurs élèves primaires de communes rurales, en vue de leur donner un enseignement orienté principalement vers l'agriculture. Au moment où elles ont été créées, l'intention était d'éviter la désertion des campagnes en donnant aux fils de paysans une instruction qui les préparerait à reprendre le domaine de leurs parents. A cette époque (soit immédiatement après la guerre de 1914-1918) on craignait, en effet, que les écoles secondaires ordinaires ne donnent aux jeunes gens l'envie de quitter leur village. Dire que les écoles régionales ont partout rempli le rôle que leur assignaient ceux qui les ont mises sur pied, serait exagéré. Il en est, en fait, qui n'ont aucun caractère déterminé et qui ne sont rien d'autre que des classes primaires réservées aux meilleurs élèves des écoles primaires ordinaires. Comme ces écoles sont entièrement à la charge de l'Etat, alors que l'école primaire, elle, est en principe à celle des communes, de méchantes langues ajoutent que l'enthousiasme de ces dernières pour les écoles régionales est surtout d'ordre pécuniaire.

Quoi qu'il en soit, il apparaissait, depuis quelques années, nécessaire de revoir le problème de ces écoles, la solution envisagée étant soit de les fermer, si elles ne rendent pas les services qu'on espérait d'elles, soit de les réformer, s'il semblait qu'on puisse en attendre des résultats intéressants.

Une commission ad hoc a étudié ce problème, puis la Commission cantonale des études, qui ont toutes deux proposé au directeur de l'Instruction publique de maintenir les écoles régionales, mais en les transformant en section agricole des écoles secondaires. On sait, en effet, que le règlement général des écoles secondaires prévoit pour celles-ci quatre variantes: la section littéraire, la section commerciale, la section technique et la section agricole. Il était donc à la fois logique et tentant de faire d'une pierre deux coups en réglant soit le statut des écoles régionales, soit celui des écoles secondaires à section agricole, les deux institutions n'en faisant plus qu'une.

Il y a néanmoins un certain nombre d'obstacles à franchir, dont notamment la durée de l'année scolaire qui, jusqu'ici, n'est que de six mois dans les écoles régionales, pour permettre aux élèves de participer aux travaux des champs dans la ferme paternelle. Il y a également la question du niveau du programme qui est à reviser de même que celle de la formation des maîtres enseignant dans ces écoles. On peut espérer néanmoins que l'affaire fera son chemin et que le canton aura bientôt, comme Bulle l'a déjà réalisé en bonne partie, et comme Romont est en train de le faire, des écoles secondaires réservées aux enfants qui se

destinent à reprendre plus tard le domaine de leurs parents.

Le canton disposait jusqu'ici de huit inspecteurs scolaires, d'un inspecteur de l'éducation physique, de trois inspectrices pour les classes d'ouvrage et les écoles ménagères et de deux inspecteurs pour les écoles secondaires. Comparé à certains cantons voisins, cela peut paraître beaucoup. En fait, ces inspecteurs sont très chargés, car ils ont dans leurs obligations annuelles, outre la visite répétée de toutes les classes de leur arrondissement, celle de présider les examens de fin d'année, sans compter les multiples tâches administratives qui accompagnent immanquablement leurs délicates fonctions. Depuis quelque temps, ces quatorze inspecteurs sont seize, car une

quatrième inspectrice a été nommée par le Conseil d'Etat pour alléger un peu la tâche des trois autres qui devaient se partager un nombre toujours croissant de classes. Le Conseil d'Etat a choisi, comme nouvelle inspectrice, M^{me} Joséphine Maillard, ancienne maîtresse ménagère. Il a regroupé les arrondissements de manière à partager en quatre parties ce qui l'était jusqu'ici en trois. Afin de contrôler l'enseignement spécialisé et de stimuler ce secteur important, le Conseil d'Etat a, d'autre part, nommé un inspecteur des classes spéciales en la personne de M. Max Heller, chargé de cours à l'Institut de pédagogie curative de l'Université.

L'Ecole normale des instituteurs, dont cette chronique n'a pas parlé depuis deux ans, a renouvelé ses cadres. M. l'abbé Gachet, directeur, ayant manifesté le désir de retourner à la vie pastorale, il a été remplacé par M. le chanoine Léon Barbey, professeur de pédagogie aux Facultés catholiques de Lyon, nom déjà familier aux lecteurs des *Etudes pédagogiques*. Afin de l'aider dans sa tâche le Conseil d'Etat a nommé, à sa demande, un aumônier, M. l'abbé Auguste Berset, et un préfet-économe, M. Canisius Zurkinden, déjà professeur dans la maison. Ainsi se trouve de nouveau reconstituée la formule de triumvirat qui était celle de l'Ecole normale lorsque celle-ci se trouvait à Hauterive.

Vingt-sept professeurs ont eu durant l'année à s'occuper de 78 élèves. Relevant ce fait dans son rapport annuel, le nouveau directeur ajoute que c'est beaucoup, surtout pour les plus jeunes, et qu'il serait probablement sage d'envisager une politique qui vise à nommer des maîtres en mesure

de donner à l'école la totalité de leur enseignement.

Afin surtout de pallier la pénurie de maîtres en formant un plus grand nombre de candidats à l'Ecole normale, le Conseil d'Etat a autorisé la direction à introduire le régime de l'externat en faveur des élèves des deux dernières années d'études. Cette mesure, qui fut souvent le cheval de bataille de certains députés du Grand Conseil (qui comprenaient mal l'intérêt pédagogique et pratique de l'internat) n'a pas eu le succès que ceux-ci pensaient qu'elle aurait auprès des parents d'élèves, la plupart

d'entre eux préférant le statu quo.

Grâce aux mesures prises, il sera néanmoins possible de recevoir cet automne une centaine d'étudiants, chiffre jamais atteint depuis que l'Ecole normale a été transférée à Fribourg. Cet automne sera aussi le premier à avoir une cinquième année d'études, car l'application du nouveau programme quinquennal avait dû être retardée jusqu'ici, le canton ne pouvant se passer, année après année, d'une volée de nouveaux maîtres. Il n'y a donc pas eu de sortie en juillet dernier, ce qui n'a pas simplifié la tâche de ceux qui ont à essayer de repourvoir tous les postes vacants. Le recrutement parallèle des maîtres, dont on a parlé ci-dessus, permettra toutefois de compenser cet inconvénient.

Le nombre des élèves du Collège Saint-Michel continue à s'accroître régulièrement de quelque quarante par an. Cette année, cette augmentation s'est faite entièrement au bénéfice de la section classique et particulièrement du gymnase français où trois classes nouvelles ont été créées, de telle sorte que maintenant trois classes parallèles existent dans les six années de ce gymnase. Le bâtiment construit l'an passé

a heureusement permis ces nouveaux dédoublements.

Le corps enseignant a, en même temps, été renforcé par la nomination de cinq nouveaux professeurs. Leur choix n'a pas causé de difficultés apparentes aux autorités du collège qui ont eu, au moment utile, les candidats souhaitables à disposition. Tous les établissements scolaires de notre pays n'ont sans doute pas cette chance, à une époque où la

demande dépasse partout l'offre.

Une commission ad hoc s'est occupée, durant l'année, de la réorganisation des programmes classiques. Il y a dix ans déjà, une seconde langue moderne (l'anglais le plus souvent), avait été introduite en section latingrec, dès la 5^e classe du gymnase. Ce n'était toutefois qu'un pas en direction de la section latin-langues modernes, que le collège ne possédait pas. Ce pas sera franchi dès l'automne et Saint-Michel offrira désormais les trois types traditionnels de baccalauréats A, B et C, la section scientifique continuant cependant à inscrire le latin à son programme.

Parmi les autres mesures prises par la commission, on signalera l'introduction des méthodes audio-visuelles pour les débutants en allemand et en anglais, la première année de ces deux langues comportant une leçon chaque jour. On espère par là arriver à familiariser rapidement les étudiants à la pratique de la conversation courante et, pour l'allemand, à surmonter la répulsion quasi historique que les Romands éprouvent à

l'égard de la langue de leurs Confédérés du nord.

On signalera encore l'introduction dans les dernières classes d'une initiation au cinéma et, dans la section latin-sciences, le renforcement

des branches mathématiques.

Il était intéressant de savoir comment allaient se répartir les élèves du collège au moment où une nouvelle section leur était proposée, section depuis longtemps réclamée par de nombreux parents plus sensibles aux difficultés de leurs enfants qu'aux douceurs de la culture grecque. D'après les sondages faits à la fin de cette année scolaire, il apparaît que cet automne la répartition sera approximativement égale: un tiers des élèves restant latin-grec, un tiers devenant latin-langues et le 3e tiers latin-sciences. Pour le moment au moins, l'hellénisme conserve son attrait.

Le Lycée cantonal de jeunes filles, que les Fribourgeois appellent plus communément l'Académie Sainte-Croix, est tenu depuis sa fondation au début du siècle par la Congrégation des Sœurs de Menzingen. Une convention unit celle-ci avec l'Etat qui exerce son contrôle sur le lycée par l'intermédiaire d'une Commission des études composée de professeurs de l'Université et de parents d'élèves. Jusqu'à ces dernières années, le lycée comprenait une section française et une section allemande durant les trois premières années d'études, puis une seule section où les cours étaient donnés en partie en français, en partie en allemand. Grâce à ce système, les élèves de chacune des sections quittaient Sainte-Croix en sachant relativement bien leur seconde langue nationale. On pouvait toutefois se demander si cette solution ne sacrifiait pas quelque peu la culture de base, malgré les soins apportés à l'enseignement de la langue maternelle. L'afflux des élèves a obligé le lycée à des dédoublements.

Elle l'a amené également à supprimer ce problème: il y a désormais à Sainte-Croix deux sections entièrement séparées jusqu'aux baccalauréats. Cette mesure nécessitant la nomination de nouveaux professeurs, la Congrégation d'autre part n'étant plus en mesure d'assurer la repourvue de tous les postes, une convention nouvelle a été conclue avec l'Etat, au terme de laquelle celui-ci prend à sa charge les traitements d'un certain nombre de professeurs laïcs. Si l'Etat se trouve ainsi amené à augmenter d'une manière sensible sa subvention au Lycée cantonal, celle-ci demeure néanmoins fixée à un chiffre qui ferait sans doute l'envie de beaucoup de gouvernements cantonaux.

L'Université continue à se développer quantitativement d'une manière extrêmement rapide. Elle se trouve dans la position gargantuesque de qui ne sait pas s'il faut rire devant le développement ou pleurer devant les difficultés qu'il soulève. L'Université, en effet, n'a jamais été aussi florissante qu'elle ne l'est aujourd'hui, et à cause de cela, elle n'a jamais

posé en même temps autant de problèmes difficiles à résoudre.

Le problème financier est, sinon le plus important, du moins le plus impérieux, et il faudrait pouvoir mener de front bien des améliorations coûteuses: augmentation du nombre des professeurs et surtout des auxiliaires scientifiques (professeurs-assistants, chefs de travaux et assistants); augmentation des crédits scientifiques; nouvelle Faculté des sciences; construction de nouveaux locaux pour les Facultés de sciences morales; construction d'un Foyer universitaire, etc. D'autres problèmes toutefois, moins spectaculaires, retiennent l'attention des autorités responsables. Ils répondent notamment aux exigences de notre société moderne les plus difficiles à harmoniser: celle du nombre et celle de la qualité, celle des besoins techniques et celle d'une culture générale.

D'autre part, l'Université de Fribourg, fondée au XIXe siècle vit encore, dans certains domaines, dans une optique intellectuelle qui est celle d'une maison où la collaboration entre professeurs et étudiants restait facile du fait du petit nombre de ces derniers. On y a aussi une conception parfois trop didactique des méthodes d'enseignement, le cours ex cathedra apparaissant comme la base d'un enseignement qui semble ignorer que Gutenberg a inventé l'imprimerie, il y a longtemps déjà.

Enfin, il paraît nécessaire de mieux répartir les différents niveaux universitaires, en distinguant plus nettement le niveau de base que l'on appellera, si l'on veut, propédeutique, puis le niveau des études universitaires proprement dites, conduisant aux grades classiques, enfin et surtout, le 3^e cycle, celui de la recherche, de la spécialisation et de la relève scientifique.

Tous ces problèmes font actuellement l'objet d'études menées sous l'autorité du directeur de l'Instruction publique. Le chroniqueur espère

avoir, l'an prochain, l'occasion d'en donner les résultats.

Parmi les mutations dans le corps professoral, on signalera la nomination de M. Pierre Haab, professeur de physiologie qui remplace M. Aloys Müller, démissionnaire; MM. Florian Fleck et Walter Wittmann ont été nommés à la section des sciences économiques de la Faculté de droit, le premier comme professeur extraordinaire, le second, comme chargé de cours, dans le but de désengorger ce secteur où l'afflux des étudiants

est particulièrement grand; le Conseil d'Etat a enfin nommé M. l'Abbé Aloys Müller comme professeur de théologie pastorale en remplacement de Mgr de Hornstein, démissionnaire. Il a également accepté la démission de M. Hubert Aepli, chancelier, dont le départ a fait quelque bruit dans le canton, car s'il quitte Fribourg c'est pour aller étudier, pour le compte du gouvernement lucernois, l'éventualité d'une université à Lucerne.

On retiendra parmi les nouveautés, l'ouverture d'un Institut d'études œcuméniques, dirigé à la Faculté de théologie par le R.P. Stirnimann, OP; la création d'un Institut de cardioangéiologie où les professeurs Aloys Müller et Ladislas Laszt poursuivront leurs études sur la circulation du sang; enfin, grâce au centre électronique dont la construction s'achève en annexe du bâtiment de Miséricorde, l'Institut d'automation bénéficiera d'un ordinateur moderne lui permettant la poursuite de ses recherches opérationnelles au profit de l'administration et de l'économie fribourgeoises.

Non sans de bonnes raisons, les étudiants de l'Université s'inquiètent des conditions de logement et de pension qu'ils trouvent ou plus exactement qu'ils ne trouvent plus à Fribourg. Tant qu'ils étaient mille, le problème ne se posait guère; maintenant que ce chiffre a à peu près triplé, s'y loger devient aussi difficile que dans les autres universités romandes. Fribourg, d'autre part, n'a pas pour le moment, de restaurants universitaires ni de restaurants à prix d'étudiants. Les autorités se sont préoccupées de ces problèmes: d'une part, un foyer universitaire va être construit aux Grands'Places; d'autre part, une « mensa » sera ouverte assez rapidement dans les jardins de l'Université où la société Usego, qui est d'accord de l'exploiter, reconstruira un pavillon de l'Exposition Nationale, en attendant une solution plus durable de ce problème urgent.

Paul Esseiva

GENÈVE

DÉPARTEMENT

M. René Jotterand ayant dû renoncer à ses fonctions de directeur de l'enseignement primaire pour assumer pleinement celles de secrétaire général du Département de l'instruction publique, le Conseil d'Etat a fait appel, dès le 1.1.1964, pour lui succéder à la tête de l'enseignement primaire, à M. Armand Christe, licencié ès sciences de l'éducation, inspecteur d'écoles adjoint à la direction des Etudes pédagogiques.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Inspectorat. — MM. Jean-Louis Mathil et Roger Journet, instituteurs, ont été nommés inspecteurs d'écoles dès le 1.9.1963, en remplacement de MM. Marcel Kister et Paul Deshusses, qui ont fait valoir leur droit à la retraite.

Personnel. — Les chroniques de 1962 et 1963 font état des mesures prises pour élargir le recrutement du personnel enseignant et des premiers résultats favorables enregistrés. Ces résultats continuent à être réjouissants. Chaque année, en effet, plus de 100 candidats sont admis à entreprendre les

études pédagogiques. Le pourcentage des échecs est relativement faible: 10% environ. En attendant que ces futurs maîtres et maîtresses obtiennent leur brevet — la première volée parviendra au terme de ses 3 années d'études en juin 1965 — le Département se voit contraint d'engager, lors de chaque nouvelle rentrée des classes, un certain nombre de suppléantes et de suppléants nouveaux. En ce qui concerne les suppléants au service du Département depuis plusieurs années, le Grand Conseil a adopté un article de loi autorisant le Conseil d'Etat, aussi longtemps que sévit la pénurie de corps enseignant, à stabiliser dans leurs fonctions certaines catégories de suppléants:

- a) suppléantes et suppléants porteurs d'un brevet officiel d'aptitude à l'enseignement, âgés de plus de 25 ans et de moins de 55 ans, et au service du Département depuis 3 ans au moins;
- b) suppléantes et suppléants porteurs d'un titre d'instruction générale, âgés de plus de 40 ans et de moins de 55 ans, et au service du Département depuis 5 ans au moins;
- c) suppléantes et suppléants âgés de moins de 62 ans et au service du Département depuis 15 ans au moins.

Les traitements des suppléants stabilisés dans leurs fonctions seront

inférieurs à ceux du corps enseignant régulier.

La formation, le perfectionnement et le contrôle de ce personnel suppléant ont été confiés à un inspecteur d'écoles détaché spécialement à cet effet. Il est aidé dans sa tâche par une maîtresse enfantine, qui a qualité d'assistante pédagogique.

Traitements. — A la suite de la loi sur la revalorisation du 22 mai 1964, les traitements du corps enseignant (allocation de vie chère de 13% non comprise) sont actuellement les suivants:

Traitement annuel
Initial Final

Maîtresses enfantines
Instituteurs, institutrices

Traitement annuel
Final
Fr. 13 650.— Fr. 18 400.—
Fr. 14 750.— Fr. 20 700.—

Les traitements du personnel suppléant subissent une augmentation du même ordre de grandeur que ceux du personnel régulier. D'autre part, un projet de loi de revalorisation des traitements des maîtresses et maîtres spéciaux (chant, rythmique, dessin, gymnastique, travaux à l'aiguille) vient d'être déposé au Grand Conseil.

Moyens d'enseignement. — Deux brochures ont été distribuées à la rentrée de septembre 1963. La première, « Conseils et suggestions pour l'emploi du manuel de lecture de première année », a été élaborée par la commission qui avait déjà composé ce manuel ainsi que les fascicules d'exercices et de revision. Elle rappelle aux maîtresses de ce degré quelques principes de base et leur fournit des exemples de leçons. La seconde, « Enseignement de la correspondance », est destinée aux titulaires des degrés 5, 6 et 7. Préparée par des membres du corps enseignant, elle constitue un précieux recueil de formules et de modèles dont les élèves peuvent s'inspirer non seulement pendant la durée de leur scolarité, mais également dans la vie pratique. Plusieurs autres ouvrages sont actuellement en voie

d'achèvement ou en expérimentation dans quelques classes. Nous y revien-

drons dans la prochaine chronique.

Le Centre de documentation pédagogique de l'enseignement primaire a poursuivi la publication et la diffusion de cahiers pratiques d'enseignement du dessin, de documents relatifs à l'instruction civique et de feuillets d'initiation musicale. A l'occasion des fêtes de l'Escalade, de décembre 1963, et du 150^e anniversaire de l'union de Genève à la Confédération, de juin 1964, le Centre a réuni, fait imprimer et diffusé une abondante documentation à l'intention du corps enseignant pour lui permettre de mieux préparer en classe la commémoration de ces événements historiques.

Ecole romande. — Dans le cadre des mesures prévues par la Conférence des chefs des Départements de l'instruction publique des cantons romands pour faciliter l'accueil des élèves passant d'un canton à l'autre, le Département de l'instruction publique de Genève a décidé de créer, de Pâques à juin 1964, à titre expérimental, à l'intention des élèves provenant d'un autre canton romand, une classe particulière, appelée « classe d'accueil ». Lors de l'inscription de leur enfant, les parents avaient le choix entre l'école habituelle de leur quartier ou de leur commune et la classe d'accueil, où, grâce à un effectif relativement faible rendant possible un enseignement individualisé, l'élève pourrait très rapidement combler ses lacunes afin de réintégrer le degré correspondant à son âge. Malgré la propagande faite dans les cantons romands voisins, aucune inscription pour cette classe d'accueil ne fut enregistrée, les parents préférant suivre la voie habituelle. Cette expérience sera reprise l'an prochain.

Problèmes à l'étude. — Parmi les problèmes importants actuellement à l'étude à l'échelon de la direction de l'enseignement primaire, signalons:

— les retards scolaires: la chronique de 1963 signale quelques mesures prises, de nature à diminuer le nombre de ces retards. D'autres remèdes sont prévus, qui touchent à la fois l'aspect pédagogique et l'aspect psychologique de l'appui scolaire. C'est ainsi que, notamment, une expérience de cours d'appui, destinés aux élèves obtenant des résultats insuffisants dans les branches de passage — orthographe et arithmétique surtout —, sera tentée dès la prochaine année scolaire;

 l'attribution des notes scolaires: un mémoire déposé sur cette question par les associations professionnelles nous amènera à modifier quelque peu, dès la rentrée de septembre 1965, le système actuel-

lement en vigueur;

— la revision du plan d'études : une commission parlementaire devra se prononcer prochainement sur une motion déposée par un député et invitant le Conseil d'Etat à faire entreprendre la revision du plan d'études de 1957, jugé inférieur aux possibilités réelles des enfants et cause de retards préjudiciables à la carrière future des élèves. Il n'est pas certain, en l'occurrence, que les spécialistes — les enseignants — puissent faire triompher leur point de vue.

Nous vous tiendrons au courant l'an prochain de l'évolution de ces

problèmes.

Armand Christe

Directeur de l'enseignement primaire

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Le Cycle d'orientation a achevé sa deuxième année d'existence avec 48 classes de 1002 élèves répartis en 2 degrés (7e et 8e degrés pour enfants de 12 à 14 ans). L'ouverture de 9e années, en septembre 1964, a complété la réforme.

Il a poursuivi son travail expérimental tel qu'il a été exposé dans la précédente chronique. Un effort tout particulier a été apporté aux méthodes d'enseignement pour assurer le parallélisme des programmes dans les diverses sections et entre tous les bâtiments, ainsi que le passage en tout temps d'une section à l'autre. Ce travail a été entrepris dans 2 domaines principaux: l'enseignement programmé appliqué aux mathématiques tout d'abord (il sera étendu au français et au latin); les moyens audio-visuels pour lesquels une méthodologie est en préparation. Un laboratoire de langues apparaît de plus en plus comme le meilleur moyen d'enseigner l'allemand dans les sections qui ne conduisent pas aux études gymnasiales. Ces deux sujets ont été spécialement traités au cours de la semaine d'études qui a réuni, en juin 1964, les maîtres du Cycle d'orientation à Montana.

Les cours facultatifs ont été développés et obtiennent un net succès: photographie, cinéma, travaux manuels (aéromodélisme), athlétisme et sports, groupe théâtral et groupe de naturalistes; ils s'insèrent dans une politique concertée d'apprentissage des loisirs. C'est dans cette même optique qu'a été instituée « l'heure d'information générale » qui touche au cinéma, à l'initiation artistique, à la culture nationale et, spécialement pour les élèves qui entreront dans la vie pratique, à l'information pro-

fessionnelle.

Les résultats de cette 2^e année ont été jugés satisfaisants. Le système des transferts d'élèves mal orientés, avec sa double charnière de classes d'appui et de rattrapage, a bien fonctionné.

Le Grand Conseil a jugé que l'expérience était concluante et a donné au Cycle d'orientation un statut légal le 19 juin 1964, intégrant ainsi ces

nouvelles classes dans l'enseignement secondaire général.

Le Collège du soir, créé en automne 1962, poursuit son activité.

Les premiers candidats se sont présentés aux examens fédéraux de maturité, à Neuchâtel, en septembre 1963.

Sur 10 élèves, 2 ont obtenu une maturité (examens complets), 8 ont

subi les examens partiels de 1re série.

Sur 185 élèves inscrits au cours de l'année, 115 sont passés au degré supérieur ou se sont inscrits à des examens; 16 ont doublé. Ces résultats sont satisfaisants: 50% des élèves suivent normalement l'enseignement et ont des chances raisonnables de succès. Le pourcentage des élèves qui ont renoncé en cours d'année (58) est surtout élevé dans la classe d'adaptation qui vise à déceler les aptitudes.

L'intervention efficace du service d'allocations d'études a permis de résoudre certaines difficultés matérielles; il n'en reste pas moins vrai que pour un grand nombre de candidats, la conciliation des études avec la vie

professionnelle présente des difficultés souvent insurmontables.

59 maîtres ont assuré l'enseignement; ils appartiennent en majorité aux divisions supérieures des écoles secondaires officielles.

L'Ecole supérieure de commerce a pu inaugurer ses nouveaux bâtiments de Saint-Jean l'année même où elle célébrait son 75^e anniversaire; les sections de jeunes filles ont été transférées dans les nouvelles salles; l'ensemble de l'école a été réuni à la rentrée de septembre 1964. Aux Arts et Métiers, les travaux de reconstruction (2^e et 3^e étapes) se poursuivent. Le plan d'un futur «Centre professionnel» a été adopté pour l'Ecole

complémentaire professionnelle.

L'Ecole supérieure technique et l'Ecole complémentaire professionnelle ont adopté de nouveaux programmes. La réforme de la section scientifique du Collège de Genève, achevée et adoptée, a été appliquée dès la rentrée de 1964. L'enseignement des mathématiques nouvelles poursuit son expérimentation; l'enseignement programmé, développé au Cycle d'orientation, a été introduit dans d'autres écoles. Pour les apprentis, le système de l'apprentissage combiné a été réalisé pour certaines professions. A l'Ecole supérieure de commerce, les candidats venant de l'extérieur pourront dorénavant subir les examens de maturité en deux sessions. Dans toutes les écoles, l'information professionnelle a été intensifiée: une exposition de documents est venue s'ajouter aux exposés, conférences et visites commentées déjà offerts aux parents et aux élèves.

L'appui matériel donné aux élèves méritants s'est encore accentué: du montant global de Fr. 3 402 000.— (Fr. 2 350 000.— en 1962-63) consacré aux études secondaires et universitaires, Fr. 983 000.— (Fr. 780 000.—) représentent des allocations d'études et Fr. 227 700.— (Fr. 203 100.—) des dispenses de taxes accordées à des élèves de l'enseignement secondaire. L'engagement d'une assistante sociale, attachée à un groupe d'écoles, a donné les meilleurs résultats dans les cas de difficultés

scolaires : cette expérience sera poursuivie et accentuée.

Les écoles s'associent pleinement aux grands événements de la vie nationale: le 100^e anniversaire de la Croix-Rouge a eu à Genève un retentissement tout particulier; le 150^e anniversaire de l'entrée de Genève dans la Confédération a permis aux élèves genevois de vivre les journées mémorables de mai et de juin dans la communauté même de leur école. De son côté, l'EXPO 1964 a mobilisé élèves et maîtres dans un grand élan d'intérêt; certaines classes ont participé aux manifestations chorales et théâtrales, beaucoup ont pris part aux concours offerts, toutes ont visité l'Expo.

Louis Meier Directeur général de l'enseignement secondaire

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'année universitaire 1963-1964 aura été marquée à Genève par la préoccupation dominante de rechercher les moyens qui lui permettront, dans l'immédiat et à plus longue échéance, de répondre de façon adéquate au désir des jeunes, de plus en plus nombreux, d'acquérir une formation universitaire et de satisfaire les besoins en cadres toujours mieux formés.

L'expansion et les besoins de l'Université — en locaux, auditoires et laboratoires; en professeurs, chargés de recherches, chefs de travaux et assistants — sont évidemment conditionnés par le nombre des étudiants

que celle-ci devra recevoir et instruire dans les 20 ou 25 années à venir. Alors que le nombre total des étudiants actuellement immatriculés se situe aux environs de 4500, les statisticiens fixent ce chiffre entre 7 et 11000 en 1985.

Genève, par sa tradition et sa vocation internationales exceptionnelles, et aussi par les avantages spirituels qu'elle en retire universellement, doit rester un foyer de formation et d'études supérieures ouvert aux étudiants étrangers qui le méritent et savent en retirer un véritable profit.

Il convient dès lors de rechercher des solutions qui tiennent compte tout à la fois de l'inéluctable développement de l'enseignement supérieur et des possibilités financières du canton, d'une part, et de la nécessité de laisser la porte ouverte à un certain nombre d'étudiants étrangers, quand bien même l'afflux des étudiants genevois et confédérés ira croissant, d'autre part.

Le nombre total des étudiants que l'Université pourra recevoir dépend naturellement, d'une part, des locaux dont elle pourra disposer dans les années à venir en tenant compte des dédoublements de certains cours, de la multiplication des travaux pratiques de laboratoires et de séminaires. Mais il dépend aussi de la volonté de l'Université de maintenir rigoureusement les conditions d'immatriculation, la qualité des étudiants et la valeur des enseignements et des diplômes, qu'elle ne veut pas consentir à dévaluer quel que soit le besoin qu'on puisse avoir de cadres plus nombreux.

Les mesures déjà prises pour rendre plus difficile l'accès des étudiants étrangers à l'Université (connaissance de la langue française, moyenne obtenue lors des examens de fin d'études secondaires) ont été encore renforcées. Elles ont été accompagnées, cette année, par de nouvelles dispositions s'appliquant à tous les étudiants: obligation de passer les examens dans des délais raisonnables, élimination après trois échecs, exclusion de ceux qui ne travaillent pas. Autant de moyens qui sont de nature à freiner l'accroissement des étudiants dont la préparation ou l'assiduité sont insuffisantes.

Si nous avons jusqu'ici surtout mentionné la poussée démographique, les statistiques des besoins de l'économie et de la demande de cadres, il ne faudrait pas sous-estimer cet autre aspect de la mission de l'Université qui consiste à former aussi des humanistes, c'est-à-dire des élites douées de connaissances professionnelles et techniques spécialisées.

Pour que l'augmentation du nombre des étudiants n'entraîne pas une diminution du niveau général des études et pour que l'étudiant, après sa sortie de l'Université, reste à la hauteur d'exigences rapidement changeantes, il devient de plus en plus urgent d'organiser largement, dans le sens d'une formation continue, un troisième cycle des divers enseignements. Une première réalisation a été obtenue cette année dans le domaine de la physique. C'est une référence et un banc d'essai, en attendant d'autres développements nécessaires qui appellent une vraie collaboration entre les universités romandes. De cette collaboration, tant souhaitée mais si difficile à réaliser, dépend dans une large mesure la solution de quelques-uns des problèmes fondamentaux qui se posent dès aujourd'hui aux universités.

Parallèlement aux études consacrées à ces divers problèmes, le Sénat de l'Université s'est préoccupé de « réformer » l'Université pour, d'une part, assurer une plus grande continuité du rectorat et, d'autre part, donner à l'Université quelques grandes commissions permanentes qui prépareront les décisions du Sénat dans des domaines aussi variés que les finances et l'administration, la vie sociale des étudiants, la prospective, etc... Nous reviendrons plus en détail dans notre prochaine chronique sur cet aspect du problème.

Parmi les nombreux faits nouveaux qui ont marqué cette année académique 1963-1964, nous voudrions mentionner:

- a) l'information plus complète qui a été donnée, en étroite collaboration avec la direction de l'enseignement secondaire et le service de l'orientation professionnelle, à tous les élèves de dernière année du cycle secondaire sur les débouchés de la maturité: exposés faits par les représentants des diverses facultés; expositions soulignant les exigences, les programmes et les débouchés des diverses facultés; plaquette de 40 pages « Au seuil de l'Université » destinée à aider les jeunes gens et jeunes filles dans le choix de leur future carrière.
- b) L'organisation, en novembre 1963, d'une « Semaine suisse » qui a permis, grâce à des conférences, des films, une exposition, un concert, de faire mieux connaître notre pays aux étudiants étrangers.
- c) L'organisation, en juin 1964, des premières Journées des Anciens Etudiants de l'Université de Genève qui sont venus nombreux témoigner de leur reconnaissance et de leur fidélité.
- d) L'ouverture de la Cité universitaire qui est en mesure d'accueillir plus de 400 étudiants et étudiantes.

Bernard Ducret Secrétaire général de l'Université

JURA BERNOIS

LES EFFECTIFS

En 1963, l'Ecole primaire (qui groupe les 9 années d'enseignement obligatoire, moins les élèves qui, à partir de la 5^e année, entrent à l'Ecole secondaire) compte plus de 100 000 élèves, formés par quelque 3600 instituteurs et institutrices. La partie française du canton comprend 628 classes, réparties dans 171 communes. 56 localités ont une école à classe unique.

Dans le canton, 9000 enfants restent à l'école primaire après la 4^e année scolaire (dont 1390 de langue française) et 5000 entrent à l'Ecole secondaire (dont 894 de langue française). Les 24 écoles secondaires du Jura groupent 3860 élèves formés par 151 maîtres et 23 maîtresses. Le

personnel enseignant secondaire connaît un recrutement difficile. Un cinquième des postes est occupé, à titre provisoire, par des maîtres non diplômés.

DANS LES ECOLES NORMALES

A Porrentruy, 70 élèves préparent le diplôme d'instituteur. L'Ecole normale ménagère comprend 24 élèves, l'École normale d'institutrices (à Delémont) 126, la section des maîtresses enfantines 12 et celle des maîtresses d'ouvrages 8.

Gymnases et Université.

A l'Ecole cantonale de Porrentruy, 208 élèves préparent une maturité classique, littéraire, scientifique ou commerciale. Au Gymnase français de Bienne: 76. A l'Université, plus de 3500 étudiants s'inscrivent pour le semestre d'hiver 63-64. La Faculté de droit et de sciences économiques groupe le plus fort contingent: 1057 étudiants; puis viennent les Lettres, la Médecine, les Sciences, la Théologie protestante, la Médecine vétérinaire et la Théologie catholique chrétienne (qui n'a que 9 étudiants).

Dépenses en faveur de l'Ecole.

En 1963, le canton consacre 100 millions de francs à l'Instruction publique: 42 millions pour développer les écoles primaires, 14 pour les écoles secondaires, 26 pour l'université, 4½ pour les écoles normales, 1 200 000 pour l'Ecole cantonale de Porrentruy.

Ces subventions se répartissent ainsi:

- 1. pour l'enseignement par sections de classes. Dans ce domaine, deux communes seulement du Jura sont intéressées: Renan et Saules;
- 2. lors de sortie anticipée des élèves d'écoles normales chargés d'occuper des postes vacants (c'est le cas depuis plusieurs années). En automne 1963, 15 élèves de Porrentruy et 28 de Delémont ont été affectés au service de l'école publique, pendant l'hiver;
- 3. pour l'enseignement des travaux manuels (rétribution des maîtres dans les écoles primaires et secondaires); pour l'aménagement de locaux, l'achat d'outils; pour soutenir les associations vouées au perfectionnement du corps enseignant;
- 4. pour l'enseignement complémentaire de l'allemand et du dessin technique;
- 5. pour l'organisation des cours de perfectionnement théoriques ou pratiques. Dans le Jura, l'année 1963 a été marquée par un intérêt en faveur de la méthode de calcul Cuisenaire-Gattegno;
 - 6. pour la gratuité des moyens d'enseignement et du matériel scolaire;
- 7. pour la construction et la transformation de maisons d'école, de halles, de places de gymnastique;
 - 8. pour les institutions spéciales en faveur d'enfants déficients;
- 9. pour les bibliothèques scolaires, l'orientation pédagogique, l'enseignement ménager, les écoles enfantines;
 - 10. les bourses (voir rubrique spéciale).

Les constructions scolaires ont bénéficié de subsides cantonaux s'élevant à 21½ millions. Relevons à propos de constructions scolaires qu'un projet de nouvelle Ecole normale à Porrentruy a été accepté après concours d'architectes: celui de MM. Brahier-Portmann, de Delémont. Le peuple sera appelé à voter les crédits nécessaires en 1965.

Pour l'Ecole normale des maîtresses ménagères, un pavillon nouveau a été construit en 1963. Les auteurs du projet sont MM. Tschumi-Baumann,

à Porrentruy et Bienne.

Bourses. — Indépendamment des bourses universitaires, un million de francs a été dépensé en faveur des élèves des écoles moyennes (élèves d'écoles secondaires et d'écoles moyennes supérieures), bourses de perfectionnement destinées aux élèves de ces écoles, bourses aux élèves des écoles normales municipales ou privées.

On relève que le nombre des demandes de bourses a considérablement augmenté. La publicité faite en leur faveur en est la cause (2500 demandes

en 1962 et 3000 en 1963).

A ce sujet, la Direction de l'instruction publique tient à relever « avec netteté, que les contributions mises à disposition par l'Etat, en vue de la formation des jeunes gens, n'ont pas pour but de remplacer les prestations que la famille est en mesure de verser... L'opinion, maintes fois exprimée, selon laquelle les bourses devraient être allouées automatiquement selon une échelle donnée, ne saurait être applicable dans le Canton de Berne ».

DE LA PÉNURIE EN PERSONNEL ENSEIGNANT

Nous manquons toujours de personnel enseignant. L'augmentation du nombre des naissances se poursuit et nécessite une réorganisation scolaire. Le canton a songé à la décentralisation des Ecoles normales, pour attirer dans la carrière de l'enseignement un plus grand nombre de jeunes gens et de jeunes filles. Cette décentralisation, pour l'ancien canton, avait déjà commencé et elle se poursuit. Elle atteint, maintenant, le Jura bernois par la création d'une nouvelle Ecole normale mixte de langue française à Bienne, et par la création de classes parallèles à Delémont. Autre solution: à Porrentruy, une classe préparatoire recrutera dans les campagnes les bons élèves d'école primaire afin de les préparer, grâce à un enseignement intensif, au concours d'entrée à l'Ecole normale.

Pourtant 53 diplômes d'instituteurs ou d'institutrices ont été délivrés dans le Jura en 1963. On a breveté, en outre, 13 maîtresses d'école enfantine, 42 maîtresses d'ouvrages (élèves de l'Ecole ménagère, à Porrentruy,

et de l'Ecole normale, à Delémont).

Pour l'enseignement secondaire, on l'a dit, la situation n'est pas meilleure. L'Ecole normale supérieure, installée dans les bâtiments de l'Université de Berne, est destinée à former le personnel enseignant secondaire pour l'ensemble du canton. En 1963, l'effectif des étudiants était de 249, dont 142 avaient un brevet d'enseignement primaire et 107 un certificat de maturité.

En 1963, 6 étudiants du Jura seulement sont entrés à l'Ecole normale supérieure. Depuis qu'il leur est loisible de faire leurs études en Suisse romande, les candidats du Jura n'accomplissent, à Berne, que quelques semestres isolés. Le cours préparatoire pour ceux qui sortent d'un gymnase se fait à l'Ecole normale de Porrentruy. En 1963, ce cours groupait 14 candidats, soit 7 littéraires et 7 scientifiques.

DES GYMNASES

La pénurie qui se fait sentir également dans les carrières universitaires a favorisé l'ouverture de deux nouveaux gymnases, l'un à Interlaken et

l'autre à Langenthal. Mais on a pris d'autres mesures encore.

Parmi les travaux législatifs, la réalisation la plus importante fut la revision de la loi sur les gymnases. Depuis le 1er avril 1963 l'enseignement y est gratuit. Le matériel et les moyens d'enseignement qui restent la propriété des élèves sont, il est vrai, à la charge des parents, toutefois les étudiants intéressés peuvent toucher des bourses en vue de l'acquisition de ce matériel.

Pour les élèves des régions frontières, qui ne peuvent fréquenter un gymnase public bernois (perte de temps, frais de déplacement ou d'entretien élevés), il est prévu la possibilité de s'inscrire dans un gymnase d'un canton voisin. L'Etat assume alors les trois quarts de l'écolage, la commune

de domicile de l'élève, l'autre quart.

Pour les communes, sièges d'un gymnase, l'Etat subventionne « l'exploitation » des classes de gymnase, c'est-à-dire couvre 70 à 90 % des dépenses consenties par la commune pour les traitements, l'acquisition du mobilier et du matériel, l'entretien des locaux et des moyens d'enseignement, les frais d'amortissement des installations scolaires, etc.

COMMISSIONS DES MOYENS D'ENSEIGNEMENT

La Commission pour l'enseignement primaire a réédité le livre de lecture de première année, et a retenu un nouveau cours d'orthographe pour les degrés moyen et supérieur. En outre, un manuel d'arithmétique (7º année) et un manuel pour l'enseignement des ouvrages féminins sont sous presse.

La Commission pour l'enseignement secondaire a surtout recherché des manuels suisses ou étrangers s'adaptant à notre enseignement; en outre elle a introduit l'ouvrage: «Géométrie, première partie», de F. Gonseth

et E. Delaplace.

DE L'INSPECTORAT

L'inspectorat des Ecoles secondaires, dans le Jura, était assumé jusqu'ici par M. Henri Liechti, professeur à l'Ecole normale. Le remaniement des arrondissements du canton a modifié le statut de notre inspecteur secondaire. C'est actuellement un poste à plein emploi et le Jura, avec les classes françaises de Bienne, est devenu le troisième arrondissement du canton.

AU MUSÉE SCOLAIRE

Nous n'avons pas de musée scolaire décentralisé pour le Jura. La Schulwarte de Berne assure le service de prêts des livres, des tableaux, du matériel didactique à toutes ses classes abonnées. Le musée scolaire organise, en plus, des expositions temporaires. Il faut relever celles qui eurent lieu en 1963:

- a) Utilisation pacifique de l'énergie atomique (démonstration bien faite de physique nucléaire élémentaire).
- b) Comment les enfants de Berlin voient la Suisse (dessins d'enfants berlinois).
- c) Notre forêt (en liaison avec l'Association cantonale bernoise pour la protection de la nature).
- d) Le bon livre pour la jeunesse et Illustrations des ouvrages de l'Œuvre Suisse des Lectures pour la Jeunesse.

UNE INSTITUTION NOUVELLE

Un concordat intercantonal, établi entre Berne et ses voisins, permettra la création d'un technicum agricole à Zollikofen. Cette réalisation, pleine de promesses, était attendue. Devenue indispensable par suite de l'orientation nouvelle qui entraîne l'agriculture, elle permettra de repenser certains problèmes fondamentaux de l'économie suisse et de leur trouver des solutions neuves. Par une votation populaire, en décembre 1963, 4½ millions de crédits ont été alloués pour couvrir les prestations dues par le canton.

P. REBETEZ

NEUCHATEL

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

En tenant compte de plusieurs circonstances, en particulier des nombreux changements intervenus dans l'organisation du Département de l'instruction publique, Monsieur le conseiller d'Etat m'a chargé, cette

année encore, de rédiger la chronique neuchâteloise.

Dès son retour d'Afrique, le 16 juillet 1964, où il remplissait les fonctions d'administrateur scolaire auprès de la République du Congo, M. Ernest Bille, 1er secrétaire du Département, fut nommé au nouveau poste de chef du service de l'enseignement, M. Roger Hügli, 1er secrétaire-adjoint étant désigné comme 1er secrétaire. Le directeur général de l'Unesco ayant fait appel à M. Bille pour remplir les importantes fonctions d'expert en matière d'enseignement et d'administration scolaire au Congo, notre collègue donna sa démission et s'embarqua pour l'Afrique, le 25 août. M. Hügli, 1er secrétaire, fut nommé chef du service de l'enseignement, et, tout récemment, M. Samuel-André Gédet, ancien instituteur, depuis 22 ans directeur de l'Orphelinat Borel, à Dombresson, était désigné comme 1er secrétaire, avec entrée en fonctions en février 1965. Enfin, le Conseil d'Etat a prié

M. Eric Laurent, instituteur à Colombier, de prendre la direction du nouveau service de la recherche et de la documentation pédagogiques.

Le 15 juillet de cette année, M. Willy Jeanneret, inspecteur des écoles du 1er arrondissement, était atteint par la limite d'âge. Il est remplacé par M. Adolphe Ischer, directeur des études pédagogiques à l'Ecole normale. Il convient de rendre hommage à l'activité pédagogique exercée par M. Jeanneret pendant 47 ans, successivement instituteur aux Ponts-de-Martel et à La Chaux-de-Fonds et inspecteur d'écoles dès 1944. Au cours d'une émouvante cérémonie, le chef du Département de l'instruction publique a exprimé sa sincère reconnaissance à un collaborateur particulièrement apprécié. Nous formons nos meilleurs vœux pour la nouvelle

activité de MM. Hügli, Gédet, Laurent et Ischer.

La pénurie du personnel enseignant a provoqué de très grandes difficultés qui, malgré tout, ont pu être résolues grâce aux efforts diligents du service des remplacements du Département de l'instruction publique et à la compréhension du directeur de l'Ecole normale. A ce sujet, dans un rapport adressé au chef du Département, Monsieur le directeur Pauli s'exprimait en ces termes: « Nous estimons indispensable que l'enseignement dans les classes primaires soit assuré de façon aussi régulière et continue que possible. Il faut éviter à tout prix que des élèves se trouvent, au cours de la même année scolaire, en face de trois, quatre ou cinq maîtres. C'est pourquoi nous avons, sans hésiter, libéré tous les étudiants dont le Département de l'instruction publique avait besoin, dès fin août 1963. Il n'en reste pas moins que la formation de ces jeunes collègues comporte de graves lacunes. Il serait injuste d'en rendre l'Ecole normale responsable ».

L'année dernière, nous avions signalé l'organisation d'un cours spécial pour la formation d'instituteurs et d'institutrices. Sur 26 candidats admis au début du cours, 21 ont subi avec succès des examens en avril 1964 et ont été désignés pour diriger une classe, les titres ayant été délivrés en septembre. Pendant leurs études, ces adultes ont donné toute satisfaction

par leur comportement et leur ardeur au travail.

D'entente avec le directeur de l'Ecole normale, le Département de l'instruction publique a décidé de mettre sur pied un deuxième cours spécial qui a débuté en novembre 1964 et qui se terminera au printemps 1966. Ce cours est fréquenté par 12 candidats.

Les participants des deux cours, par leur zèle, leur intérêt pour l'école, leurs aptitudes, seront capables de faire de l'excellent travail à la tête d'une

classe primaire.

Les conférences officielles d'automne, présidées par le chef du Département, connurent leur succès habituel. C'est toujours avec plaisir que ces journées sont attendues par les membres du corps enseignant qui y trouvent matière à un réel enrichissement. M. Paul-René Rosset, professeur à l'Université de Neuchâtel, parla d'un sujet particulièrement intéressant: «L'intégration économique de l'Europe et la Suisse». Il est heureux que notre pays s'intéresse de plus en plus aux problèmes complexes que pose l'intégration européenne. Après un intermède musical très apprécié, M. Daniel Vouga, conservateur du Musée des Beaux-Arts et professeur d'histoire de l'art à l'Académie Maximilien de Meuron à Neuchâtel, retraça l'évolution de la peinture au cours de ce siècle. La peinture actuelle vit d'une recherche constante de nouvelles expressions qui nous laissent bien

souvent perplexes. Elle est à l'image de notre époque de déséquilibre et de

désarroi où l'homme est dépassé par ses propres découvertes.

Les conférences officielles du printemps sont toujours présidées par les inspecteurs d'écoles. Elles ont lieu dans chaque district. En 1964, les membres du corps enseignant ont eu le très grand privilège d'entendre une conférence particulièrement intéressante présentée par M. Claude Bron, professeur à l'Ecole normale, avec la collaboration d'instituteurs, d'institutrices et de leurs élèves sur le sujet suivant: « Nos enfants lisent ». Dans chaque district, l'exposé de M. Bron a été suivi d'une discussion souvent extrêmement utile. Les efforts entrepris par M. Bron dans le domaine de la lecture pour les enfants méritent une mention spéciale. M. Bron a lancé dans le canton une action de grande envergure pour développer chez les enfants le goût des lectures récréatives de qualité. Il s'est entouré d'une équipe d'instituteurs enthousiastes qui a entrepris une campagne de presse. Des conférences ont connu un grand succès auprès du corps enseignant neuchâtelois. Elles étaient accompagnées d'une remarquable exposition de livres pour la jeunesse.

Plusieurs nouveaux bâtiments scolaires ont été inaugurés et, dans

certaines localités, on a procédé à d'importantes réfections.

Le « Reportage national » organisé par l'Exposition nationale suisse a rencontré un écho favorable dans notre canton. 29 travaux ont été retenus par le jury nommé par la direction de l'Exposition dont 4 ont mérité un prix.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Pendant l'hiver 1963-1964, on a vu se dessiner nettement la physionomie du nouveau brevet pour l'enseignement secondaire du degré inférieur, tant pour l'orientation littéraire que pour l'orientation scientifique. Quelques modifications de détail ont été apportées dans l'organisation des cours et la répartition des matières. Les examens définitifs auront lieu en automne 1964.

Une nouvelle volée a commencé ses études en automne 1963. Elle se compose de 11 candidats au brevet littéraire (5 étudiants dont 4 instituteurs, et 6 étudiantes) et 4 candidats au brevet d'orientation scientifique

(1 étudiant et 3 étudiantes, tous bacheliers).

Alors que la fréquentation des écoles secondaires du degré inférieur était gratuite dans notre canton au même titre que celle des écoles primaires, il n'en allait pas de même pour les autres établissements d'enseignement. La loi portant revision de la loi sur l'enseignement secondaire, de la loi sur la formation professionnelle et de la loi sur l'enseignement pédagogique date du 25 février 1964 et prévoit que la fréquentation des gymnases cantonaux, des classes du degré supérieur d'un établissement d'enseignement secondaire, des écoles professionnelles, de l'Ecole normale est gratuite pour les élèves dont les parents sont domiciliés dans le canton. Les autres élèves paient un écolage dont le montant est fixé par le règlement de chaque école qui détermine les conditions exigées pour la réduction ou l'exonération de chaque écolage.

Dès 1960, avec l'appui du chef du Département de l'instruction publique, le directeur du Gymnase cantonal de Neuchâtel a mis sur pied un nouveau programme de mathématiques en section scientifique. Il ne s'agissait pas de modifier quelques chapitres mais de « repenser » l'ensemble du programme. Dès le printemps 1961, toutes les classes de 1^{res} littéraires, scientifiques et pédagogiques ont reçu un enseignement de mathématiques conforme au nouveau programme projeté par l'O.C.D.E. Il faudra attendre plusieurs années afin de déterminer le succès ou l'insuccès des bacheliers au cours de leurs études universitaires. Les premières réactions paraissent favorables mais il est prématuré d'en dire davantage.

Dès le printemps 1963, à titre provisoire et expérimental, un nouveau plan d'études a été appliqué. Il a été établi pour éviter la dispersion du travail des élèves au cours d'une même semaine, pour lutter contre la surcharge due au développement et à l'extension de tous les programmes et pour mettre en évidence les valeurs culturelles du programme gymnasial.

Pour mener à bien la lourde tâche de réorganisation de l'enseignement secondaire, le directeur du Gymnase cantonal de La Chaux-de-Fonds possède le précieux appui d'un directeur-adjoint, M. Willy Lanz et, pour le degré inférieur, de deux sous-directeurs: M. Willy Kurz pour les sections littéraire, scientifique et moderne, M. André Dubois pour la section

préprofessionnelle.

A Fleurier, M. Henri Robert a été remplacé par M. Jean-Philippe Vuilleumier, qui est devenu, le 1^{er} janvier 1964, directeur de l'Ecole complémentaire commerciale et du Collège régional (Ecole secondaire et Gymnase pédagogique). M. Robert a commencé son activité le 1^{er} octobre 1937 et l'a exercée avec un dévouement auquel le chef du Département a rendu hommage. Il a fait preuve d'une conscience professionnelle remarquable à tous égards, d'une fermeté bienveillante et d'un réel talent pédagogique.

APPLICATION DE LA RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT

L'article que j'ai publié dans les « Etudes Pédagogiques » de 1963 me

dispense de m'étendre sur ce sujet.

Dès l'instant où des classes-pilotes étaient créées, la mise en place des nouvelles structures de l'école secondaire devait être poursuivie. Aussi, le Département a-t-il organisé, à titre expérimental, dans toutes les classes de 5^e primaire du canton, des épreuves de connaissances et des tests d'intelligence. La préparation de ceux-ci fut confiée à l'Institut de psychologie de l'Université de Neuchâtel. L'organisation de ces épreuves, leur correction, l'appréciation des résultats ont exigé un travail considérable mais justifié par l'intérêt que représente l'examen. Les expériences faites en 1963 permettront d'éviter certaines erreurs en 1964.

L'activité des divers groupes de travail a été, en bonne partie, dictée par les circonstances. C'est ainsi que le groupe de travail III (orientation scolaire) a dû s'occuper successivement, de la préparation des épreuves d'orientation mentionnées ci-dessus, de l'élaboration de propositions relatives aux conditions d'admission dans les diverses sections de l'enseignement secondaire et des instructions à donner pour fixer les conditions de promotion et de transfert. Le groupe de travail I (plans d'études et programmes de l'école secondaire, 6e à 9e année de scolarité obligatoire) a accompli une œuvre considérable surtout pour les deux premières années

tandis que le groupe II (plans d'études et programmes de l'école primaire) reprenait la revision du programme primaire qui est déjà bien avancée. Le groupe V a poursuivi une activité qu'il avait déjà amorcée et a procédé à une vaste enquête destinée à dépister, dans l'ensemble des classes primaires de notre canton, les élèves présentant certaines déficiences. Le groupe de travail IV, chargé d'étudier les mesures administratives, relatives à la création des classes préprofessionnelles, se réunira prochainement.

Les membres des trois premiers groupes de travail ont été invités à un entretien avec M. J. J. van Hercke, secrétaire général de la commission de réforme de l'enseignement secondaire en Belgique. Au début de l'année, les présidents de ces groupes et un petit nombre de personnes s'occupant de la réforme de l'enseignement ont visité, en Belgique, des classes dans lesquelles on fait des expériences intéressantes et ont retiré un très grand

profit de leur séjour.

L'application de la réforme dans notre canton a exigé un très grand effort mais il convient de mentionner la bonne volonté que les organes du Département ont rencontrée auprès de tous ceux qui ont pris à cœur la nouvelle structure de l'école neuchâteloise. Il faut aussi faire remarquer que la complexité et l'ampleur des tâches à venir ont provoqué l'augmentation du nombre des collaborateurs qui, en liaison directe avec le Département, assureront la mise en train de nouvelles sections et veilleront à la coordination des enseignements dans chacune de celles-ci.

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

En avril 1964, le peuple neuchâtelois a adopté une loi portant revision de la loi sur la formation professionnelle qui se rapporte aux subventions concernant l'achat du matériel d'enseignement et les traitements du personnel enseignant et administratif. Le taux maximum de la subvention pour la construction ou la transformation de bâtiments destinés aux

écoles techniques peut être porté de 25% à 50%.

La forte augmentation du nombre d'élèves dans les diverses écoles de La Chaux-de-Fonds a motivé la construction de plusieurs nouveaux bâtiments scolaires destinés surtout à l'enseignement primaire. Les autorités communales se préoccupent maintenant de mettre des locaux supplémentaires à la disposition des enseignements secondaire et professionnel. Un bâtiment pour un centre d'enseignement professionnel sera construit prochainement et abritera l'Ecole des travaux féminins, l'Ecole d'art et plusieurs salles de cours à l'intention de l'Ecole complémentaire professionnelle. Le Conseil général de La Chaux-de-Fonds a accordé au Conseil communal un crédit de Fr. 5 160 000.— pour ce centre. La subvention de l'Etat sera, au maximum, de Fr. 2 398 500.—.

Trois rapports du Conseil d'Etat figureront à l'ordre du jour de la session du Grand Conseil de la fin d'octobre relatifs à l'octroi, à la commune de Neuchâtel, de subventions cantonales pour des constructions scolaires concernant l'enseignement professionnel. Il s'agit de transformations au bâtiment de l'Ecole de mécanique et d'électricité, de la construction d'un pavillon provisoire destiné à l'Ecole des arts et métiers et d'un centre scolaire professionnel. Le Conseil d'Etat proposera d'allouer une subvention

de Fr. 1 860 000. - à la commune de Neuchâtel.

Le premier cours préparatoire du Technicum du soir a eu lieu dans d'excellentes conditions. Les examens pour l'entrée dans la section technique (deux ans) permettront certainement de prévoir deux classes au Locle et une à Neuchâtel. Un nouveau cours préparatoire pourra être organisé avec une classe à La Chaux-de-Fonds et une à Neuchâtel.

UNIVERSITÉ

Au cours de l'année écoulée, l'Université a eu la douleur de perdre un professeur en fonctions: le Dr Jean Clerc, médecin légiste, bactériologiste

cantonal, professeur à la Faculté des sciences.

L'installation du recteur, M. André Labhardt, professeur de langue et littérature latines, a eu lieu le 14 novembre en présence d'une nombreuse assistance et, en particulier, de M. Gaston Clottu, chef du Département de l'instruction publique. Nous formons des vœux chaleureux pour l'activité de M. Labhardt, professeur éminent et homme d'une rare distinction. M. Claude Favarger, professeur de botanique, remplira pendant 2 ans les fonctions de vice-recteur. Le « Dies academicus » du 14 juin 1964 était de qualité: un auditoire extrêmement attentif, une représentation officielle prouvant que notre « Alma Mater » fait corps avec le pays, des propos du recteur harmonieusement balancés entre le présent et l'avenir, une conférence de M. André Tunc, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris, qui était à la fois œuvre d'un humaniste et d'un juriste, intermèdes musicaux remarquables.

L'Université qui comptait 634 étudiants en 1961 en a maintenant un millier. Cette évolution pose un problème de logement. Parmi les étudiants, il en est 400 qui, venant des Montagnes, de cantons confédérés ou de l'étranger, ont dû prendre pension au chef-lieu ou aux environs. Beaucoup d'élèves d'autres établissements se trouvent dans la même situation. Les difficultés vont en grandissant. En outre, les chambres dont le loyer est modéré deviennent de plus en plus rares. En 1955, l'Etat a participé à la création du Foyer des Etudiants qui est insuffisant. Récemment, un home pour étudiants a été ouvert sur l'initiative de l'Eglise réformée neuchâteloise, 50 lits sont réservés à des étudiants d'Outre-mer et 50 à leurs camarades européens. Cependant une solution complète ne sera acquise que par

d'autres constructions.

Le Grand Conseil a accordé un crédit de Fr. 1850000.— au Conseil d'Etat pour l'achat d'un terrain où s'élèvera la «Cité universitaire». Cette décision a été ratifiée par le peuple à une forte majorité. Le bâtiment I pourrait compter 90 lits; il serait édifié, en une première étape de travaux, en même temps qu'une annexe qui comprendrait un restaurant, des salles de réunion, de lecture ainsi que des chambres pour le personnel. Le bâtiment II aurait 140 lits et serait construit dans la seconde étape des travaux.

Un arrêté portant revision du règlement général de l'Université stipule que les droits d'inscription aux cours et aux séminaires et les taxes pour l'usage des laboratoires de la Faculté des sciences sont supprimés pour les étudiants dont les parents sont domiciliés dans le canton ou dans un canton qui accorde la réciprocité. De plus, le système du calcul des bourses a été modifié dans un sens plus favorable pour les étudiants.

La convention intercantonale liant les cantons de Genève, Vaud et Neuchâtel au sujet d'un enseignement universitaire du 3e cycle de physique aura certainement d'heureux effets.

Signalons enfin le succès des cours organisés par l'Université populaire. Tout en espérant que je rédige la chronique neuchâteloise pour la dernière fois mais en affirmant aussi que j'ai éprouvé une très grande joie de faire partie de la commission de rédaction, je forme des vœux chaleureux pour la prospérité de l'Annuaire.

BONNY

TESSIN

Les actes législatifs ont eu presque exclusivement pour objet l'octroi de crédits et de subsides pour la construction de bâtiments scolaires, qui se poursuit très activement. Les nouveaux bâtiments à peine terminés pour l'Ecole secondaire (ginnasio) de Locarno ont permis de mettre un bon nombre de salles d'étude à disposition des classes de l'Ecole normale dans le vieux couvent de San Francesco. Les travaux pour les nouvelles constructions destinées aux écoles primaires de Bellinzona, Lugano (Molino Nuovo) et Giubiasco sont terminés, ainsi que ceux de la halle de gymnastique à Balerna et de l'école enfantine à Cavergno. On a approuvé les plans et voté les subventions pour des constructions à Riva San Vitale, Biasca, Malvaglia et Locarno-Solduno. Plusieurs communes ont présenté des projets et demandé l'appui financier du canton, entre autres celles de Chiasso, Melide, Pregassona, Muralto, Camorino, Lodrino, Olivone. Les travaux pour l'important centre scolaire de Trevano (près de Lugano) destiné aux industries artistiques continuent. Pour les seules écoles primaires on prévoit la préparation dans les prochaines années d'à peu près 200 classes et une dépense de l'ordre de 30 millions de francs.

Le canton n'a plus à redouter de véritable pénurie dans le domaine du corps enseignant, mais il faut admettre que la situation n'est pas enc ore normale. Nous avons déjà dit qu'il n'y a pas eu de sorties de nouveaux maîtres en 1963, et en 1964 le nombre des brevets accordés a été de 71. Mais il importe d'observer que sur 562 enseignants des écoles primaires inférieures 11 postes d'instituteurs et 30 postes d'institutrices ont été occupés pendant l'année 1963-64 par du personnel étranger et 36 postes par des maîtresses mariées; le total dépasse donc le nombre des nouveaux brevets, et il faut encore pourvoir aux nouvelles classes. Pour tâcher d'améliorer la situation, le Département a invité les communes: 1º à ne pas ouvrir de concours afin d'éviter autant que possible le passage d'instituteurs des régions de montagne aux écoles des villes pour lesquelles il est plus aisé de trouver le personnel nécessaire; 2º à limiter la concession de congés; 3º à appeler à la direction des classes des institutrices mariées. Des instructions particulières dans le même sens ont été données aux inspecteurs scolaires.

Quant au nombre des écoles et des élèves, voici quelques chiffres. Les écoles enfantines, au nombre de 135, ont été fréquentées par 2555 garçons et 2358 fillettes; les écoles primaires inférieures, qui sont 570 (y compris

41 écoles privées) par 7250 garçons et 6914 jeunes filles, avec une augmentation de 179 unités sur l'année précédente; les écoles primaires supérieures (scuole maggiori) par 2254 écoliers et 2590 écolières (diminution de 79 unités); les écoles secondaires (ginnasi) par 2377 écoliers et écolières (augmentation de 53 unités); le Lycée cantonal de Lugano a compté 273 élèves (augmentation 26), l'Ecole cantonale de commerce et d'administration à Bellinzona 234, l'Ecole normale de Locarno 364 (et en plus 138 élèves des « cours préparatoires » correspondant aux deux dernières classes des « ginnasi ») et l'Ecole technique cantonale à Lugano 158.

Au cours de l'année, 1253 jeunes gens et jeunes filles se sont présentés aux examens de fin d'apprentissage et les contrats stipulés se sont élevés à 1562 (dont 1021 pour jeunes gens et 541 pour jeunes filles). Ces chiffres montrent que l'Etat fait de grands efforts pour la préparation professionnelle de la jeunesse et que le canton est en pleine évolution du point de vue économique. Pour favoriser l'apprentissage, le canton a accordé des subsides pour un total de 800 000 francs et la Confédération a assuré le versement

d'une somme de 347 000 francs.

Le canton a fait aussi un grand effort pour aider les jeunes à tous les degrés de leurs études. Le total des subsides (bourses d'étude) a atteint le chiffre de 911 700 francs dont seulement 180 000 sous la forme de prêts remboursables. Les bénéficiaires sont au nombre de 266 dans les écoles secondaires, de 239 dans les études académiques et de 43 dans les technicums.

Des cours de préparation et de perfectionnement ont été de nouveau organisés pendant les vacances d'été pour les futurs maîtres et les maîtres en activité dans les écoles primaires supérieures: le cours de préparation a été fréquenté par 35 instituteurs et institutrices et l'autre, consacré cette fois à la géographie et aux sciences, par une centaine de membres du corps enseignant du Sottoceneri et du district de Bellinzona. Un cours de perfectionnement d'un caractère tout particulier a été fréquenté par 32 instituteurs, qui se préparent à enseigner dans les écoles primaires supérieures, pendant le mois de juillet à l'Université de Pavie, où ils ont participé à des séries de conférences de littérature, d'histoire et de pédagogie et à plusieurs excursions ayant pour but l'histoire et l'histoire de l'art.

A titre d'expérience, le Département a décidé d'organiser des cours pour adultes (université populaire). On a commencé par 8 cours en 4 localités, qui furent fréquentés par plus de 400 personnes. Les matières traitées dans la première série furent les mathématiques, la biologie, la chimie, l'astronomie, la technique et l'économie contemporaines; à celles-ci on prévoit d'ajouter l'hygiène, l'histoire de la musique, l'histoire du cinéma,

les institutions politiques et l'économie forestière.

A. U. TARABORI

VALAIS

L'année 1963 a été marquée par la mise en vigueur de la nouvelle loi scolaire valaisanne. Cette loi-cadre comportait une quarantaine de règlements d'application. Le Département de l'instruction publique s'est attelé à cet énorme travail et le terrain, fin 1963, était déjà en partie déblayé par la publication de toute une série de décrets: traitement et engagement du personnel titulaire et complémentaire, octroi de bourses et prêts d'honneur, subventions pour le matériel scolaire, traitement des stagiaires, assurance obligatoire pour maîtres et élèves, etc.

La nouvelle loi a eu pour première conséquence une augmentation notable du personnel du Département et la création du nouveau Service de l'enseignement secondaire, confié à M. Angelin Luisier, anciennement à la tête du Service Social de l'Alusuisse à Chippis. Pour remplacer M. Maxime Evéquoz, chef de service depuis 26 ans, promoteur aussi compétent que dévoué de la modernisation scolaire en Valais, l'Etat a fait appel à M. Adalbert Chastonay, jusqu'ici chef de service-adjoint, plus spécialement chargé du Haut-Valais.

D'autre part, les incidences de la nouvelle loi scolaire sur le budget de l'Etat sont certaines; l'augmentation qui en résultera sera de l'ordre de

7 à 8 millions.

Enseignement secondaire.

Relevant jusqu'ici des communes ou des groupes de communes l'enseignement secondaire du 1er degré est désormais placé sous le contrôle de l'Etat. Le premier objectif à atteindre sera d'obtenir l'uniformité dans les programmes, les manuels, les méthodes et les appréciations du travail. Un premier pas a été fait dans cette voie lors de l'examen d'admission qui a été fixé le même jour et avec les mêmes épreuves dans tout le canton.

Le Valais compte actuellement 97 classes secondaires réparties en 25 localités et totalisant 2330 élèves. L'enseignement commercial est donné dans 10 établissements officiels ou semi-privés. Avec ces derniers l'Etat se propose de passer contrat pour supprimer la taxe d'écolage réclamée jusqu'ici, puisque la nouvelle loi prévoit la gratuité totale des études secondaires.

Les 3 collèges cantonaux officiels ont totalisé 2018 élèves; 233 maturités fédérales ont été accordées en 1962. D'autre part 412 jeunes gens et jeunes filles se préparent à la profession d'enseignants dans les 3 écoles normales du canton. C'est là un chiffre encore jamais atteint. A noter que le Valais, à la suite d'autres cantons, a organisé en 1963 un cours de formation rapide pour étudiants et étudiantes du second degré âgés au minimum de 18 ans. Ce cours a donné entière satisfaction durant l'année. Le nombre d'étudiants valaisans dans les universités suisses ne cesse d'augmenter: 610 étudiants pour l'année 1963; Fribourg vient en tête avec 167, suivi de près par Genève: 164. De son côté le Poly de Zurich compte 106 Valaisans.

Enseignement primaire et ménager.

Grâce à la nouvelle loi, la durée de la scolarité a marqué un progrès immédiat. 108 communes, qui avaient encore en 1963 une scolarité infé-

rieure à 37 semaines, ont l'obligation d'augmenter leur temps de scolarité au cours des 4 prochaines années; les 60 autres communes ont déjà atteint le minimum exigé par la loi.

La durée moyenne, pour les 1000 classes primaires du canton, est

actuellement de 37,6 semaines.

Le décret du 11 juillet 63 a fixé les nouveaux traitements du personnel enseignant primaire et secondaire, améliorant sensiblement le niveau matériel et social des maîtres valaisans. Pour une scolarité de 37 semaines, le traitement de base d'un débutant est de Fr. 11 400.— et de Fr. 12 900.— pour une scolarité de 42 semaines. Après 10 ans, le traitement de base maximum est atteint, qui est respectivement de Fr. 15 000.— pour 37 semaines et de Fr. 16 500.— pour 42 semaines de scolarité.

Le personnel enseignant valaisan n'a plus sujet de se plaindre comme ce fut le cas dans le passé. Il pourra se vouer entièrement à sa tâche, sans

être obligé de chercher des occupations estivales hors de l'école.

Le 19e cours cantonal de perfectionnement du Valais romand a été suivi par 461 participants; si l'on ajoute les 140 participants du cours allemand, on peut affirmer que près des 3/4 du corps enseignant valaisan s'inscrit à cette semaine de perfectionnement organisée chaque année par le Département.

Contribuant, pour une part modeste, au perfectionnement de l'enseignement, l'Office de documentation et d'information scolaires de Sion, a vu près de 1200 maîtres et maîtresses venir le consulter au cours de l'année.

Formation professionnelle.

Bien que les dernières finitions n'aient pas encore été achevées, le Centre professionnel de Sion a reçu régulièrement, en cours d'année, 2331

apprentis répartis en 130 classes et groupant 60 professions.

Des cours nouveaux ont été inaugurés: cours de cuisiniers saisonniers de la Suisse romande, cours de l'Association valaisanne des transporteurs, cours de maîtrise pour comptables et employés de banque, cours d'électrotechnique, cours de langues étrangères. Quand les ateliers-écoles seront terminés (1964), le Valais disposera, non seulement d'une école pour 3000 apprentis, mais encore d'ateliers-écoles assurant l'initiation, la préformation, le perfectionnement et les examens de fin d'apprentissage.

Quant aux écoles professionnelles de Brigue et de Viège, elles ont reçu 1200 apprentis. Si l'on ajoute les cours professionnels de Martigny (bois) et ceux de Monthey (métallurgie) on arrive au chiffre de 4000 apprentis, ce qui justifie la décentralisation et postule une organisation rationnelle

des locaux et des ateliers hors de Sion.

Mentionnons pour terminer que le Valais, au cours de l'année 1963, a accordé à ses étudiants et apprentis des bourses et des prêts d'honneur

pour un montant de Fr. 860 000.—.

Ces chiffres sont un témoignage éloquent des efforts tentés par le Valais en faveur de son école. Quand l'indispensable uniformisation aura été réalisée à tous les échelons de l'enseignement, l'appareil scolaire valaisan aura rattrapé le retard qu'il a peut-être encore sur l'équipement économique du pays.

E. CLARET

VAUD

Enseignement primaire.

La chronique de l'an dernier renseignait sur les mesures extraordinaires prises pour pallier la pénurie de personnel enseignant; l'expérience touche à son terme: les candidats, qui n'avaient pas suivi une filière normale d'études, ont subi les examens finals de leur période de formation et achèvent actuellement leur année probatoire. Une soixantaine d'entre eux vont recevoir le brevet d'instituteur ou d'institutrice. Grâce à ce renfort, les normaliens et normaliennes de la volée 1961-65 pourront presque tous accomplir le cycle entier de leurs études; depuis plus de douze ans, la situation n'a jamais été aussi favorable.

Le restera-t-elle? Divers indices font malheureusement craindre le contraire: les promotions d'enseignants primaires vers d'autres ordres d'enseignement restent nombreuses; les reprises d'études deviennent plus fréquentes; les départs pour les écoles à l'étranger et les missions se multiplient. C'est ainsi que naît et prend corps un état de choses nouveau: l'Ecole normale n'est plus exclusivement une école professionnelle axée sur les besoins de l'enseignement primaire du canton; elle devient une école de formation générale au sortir de laquelle s'offre un éventail toujours plus riche de possibilités.

L'emploi aussi économique que possible des forces disponibles a conduit les autorités scolaires à donner une impulsion accrue au regroupement des écoles rurales à faible effectif. En une année, 14 nouvelles conventions intercommunales ont été conclues, ce qui porte maintenant à 114 sur 386 le nombre des communes vaudoises qui se sont associées pour assumer leurs obligations scolaires primaires.

L'augmentation incessante du nombre des élèves dans les agglomérations urbaines a provoqué l'éclosion d'une quantité de projets de constructions nouvelles ou d'extension d'écoles existantes. La formule « pavillons préfabriqués » est de plus en plus souvent adoptée, particulièrement pour les écoles de quartier destinées aux plus jeunes élèves ou pour des groupes

scolaires importants qui doivent être réalisés par étapes.

En matière de programme et de méthode, la grande préoccupation du moment est l'enseignement des mathématiques. Dans les écoles enfantines a été introduite une nouvelle conception de l'initiation au calcul qui consiste, selon les données les plus sûres de la psychologie, à placer l'enfant devant des situations qualitatives dont il comprenne bien le sens avant qu'il n'opère sur des quantités; un nouveau matériel a été créé et sera progressivement diffusé dans toutes les classes. Parallèlement, la méthode des nombres en couleurs se généralise au fur et à mesure que les institutrices suivent les cours d'introduction indispensables organisés à leur intention par la Société pédagogique vaudoise, la Société suisse de travaux manuels et de réformes scolaires et les Directions d'écoles, sur l'initiative ou avec l'aide du Département de l'instruction publique.

La présence d'élèves étrangers de plus en plus nombreux dans les écoles publiques pose des problèmes difficiles d'adaptation. Dans la plupart des cas, ces élèves sont incorporés aux classes ordinaires, dont ils sont toutefois retirés deux heures par jour pour être groupés en classes spéciales de français; lorsqu'ils sont assez nombreux au degré de l'école enfantine, ils sont rassemblés en classes homogènes d'après leur langue maternelle pour une première initiation au français, jusqu'au moment où, à l'âge de la scolarité obligatoire, ils sont répartis dans les classes ordinaires. Pour un certain nombre d'entre eux, un retour probable ou possible dans leur pays d'origine commence à poser en des termes nouveaux le problème de leur scolarité dans nos classes.

Dans le domaine de l'hygiène, le succès des cliniques dentaires ambulantes s'affirme; après une première étape, au long de laquelle des soins importants et coûteux ont dû être donnés aux élèves traités pour la première fois, les stationnements dans les communes sont devenus beaucoup plus brefs et le coût moyen des traitements très sensiblement plus bas. Cinq cliniques sont actuellement en activité, dont deux cantonales et trois

intercommunales; plusieurs projets sont à l'étude.

L'éducation des enfants déficients prend un essor réjouissant; l'appui que lui valent l'A.I. et une disposition nouvelle de la loi de 1960 sur l'Instruction publique primaire a permis une extension rapide des institutions existantes et l'ouverture de centres éducatifs complémentaires. Actuellement, le réseau constitué par les classes de développement officielles, par un institut de l'Etat et par plusieurs dizaines d'institutions privées reconnues d'utilité publique et à ce titre largement soutenues par le Département de l'instruction publique, est l'un des plus complets du pays; son extension et son développement n'en sont pas terminés pour autant; les progrès nécessaires seront réalisés au fur et à mesure que le permettront les ressources financières du canton et la formation du personnel qualifié indispensable.

E. CAVIN

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Les deux faits les plus importants de l'année 1964 pour l'enseignement secondaire du canton de Vaud sont l'adoption par le Grand Conseil de la loi du 25 février 1964 sur l'instruction publique secondaire, qui modifie celle du 25 février 1908, d'ailleurs souvent amendée depuis, et le dépôt du rapport de la grande commission extra-parlementaire dite « de la structure », dont une sous-commission était particulièrement chargée d'étudier le cycle d'orientation et l'enseignement du second degré. Ce seront deux des chapitres principaux de cette chronique; nous exposerons ensuite quelques problèmes généraux à l'étude desquels notre département s'est attaché, puis nous traiterons des établissements et donnerons enfin quelques renseignements sur les travaux et les études menés dans le domaine des différents enseignements.

I. La loi du 25 février 1964

Il ne s'agit pas d'une refonte totale de la loi de 1908, mais d'un certain nombre d'aménagements importants, qui soit apportent solution à des problèmes aigus, soit donnent la sanction de la loi à une situation de fait, en attendant qu'une nouvelle loi d'ensemble, dont les travaux de la commission de structure sont une première amorce, soit mise sur pied.

Tout d'abord, la loi de 1964 répartit les responsabilités entre l'Etat et les communes en matière d'enseignement secondaire: aux communes, les établissements accueillant des élèves en âge d'obligation scolaire (jusqu'à 16 ans): les collèges secondaires; à l'Etat, les établissements qui accueillent les élèves libérés de l'obligation scolaire: Gymnases, Ecole supérieure de commerce, Ecole normale. Il en est résulté sur le territoire de la commune de Lausanne un échange de responsabilités, de charges, d'immeubles, fort compliqué, puisque deux collèges secondaires — ceux de Béthusy et de l'Elysée — relevaient directement de l'Etat, alors que le Gymnase du Belvédère appartenait à la ville, et l'on a vu cette situation paradoxale que la cérémonie d'inauguration du magnifique complexe scolaire de l'Elysée, conçu et réalisé par les soins de l'Etat, a été en même temps celle de sa cession à la commune de Lausanne.

Dorénavant, les communes sièges de collèges seront entièrement déchargées par l'Etat des frais qu'elles font pour les enfants de parents qui ne sont pas domiciliés, ni contribuables, sur leur territoire; d'autre part, les communes qui envoient des élèves dans un collège voisin paieront, à l'Etat et non à la commune siège de ce collège, une contribution qui peut aller de 15 à 90 % des frais causés par ces élèves; cette progression est motivée par le fait que la commune qui envoie 300 élèves au collège de la ville voisine fait une économie proportionnellement beaucoup plus

importante que celle qui n'en envoie que 10 par exemple.

L'identité de fonctions des collèges secondaires à Lausanne et hors Lausanne entraînait l'égalité du statut des maîtres qui y enseignent: ils seront désormais astreints à 25 heures hebdomadaires d'enseignement, alors qu'en dehors de Lausanne les maîtres pouvaient s'en voir confier jusqu'à 30; ils seront classés dans les mêmes classes de traitement; l'obligation de résidence qui était imposée aux maîtres dépendant des communes est assouplie de sorte qu'ils pourront dorénavant habiter dans l'aire de recrutement de leur collège, et non plus seulement dans la commune qui l'abrite.

Diverses dispositions moins fondamentales sont contenues dans la nouvelle loi: celle qui consacre l'institution de doyens pour seconder les directeurs; celle qui permet à l'Etat d'accorder des bourses ou des subsides à des maîtres qui désirent poursuivre des études, dans l'intérêt de leur enseignement, ou se vouer à des travaux scientifiques, et enfin celle qui donne statut légal à la gratuité des manuels et aux indemnités

pour frais de transport et de pension, pratiquées depuis 1961.

II. Le rapport de la commission de structure

La commission « des quarante », comme on l'appelle aussi, a terminé, sous la présidence de Me Pierre Freymond, ses travaux et la rédaction de son rapport; il a été remis au Conseil d'Etat, avec le souhait qu'il soit rendu public, et il le sera. Dans le décalogue des principes généraux, la plupart touchent par un biais ou par un autre l'enseignement secondaire. Ainsi le premier et le second, qui déclarent que les enfants doivent avoir accès au plus haut niveau d'enseignement que leurs aptitudes personnelles

les rendent capables d'atteindre; ainsi le troisième qui demande l'institution de phases d'observation systématiques avant toute diversification des titres d'études, et le quatrième qui insiste sur la souplesse que doit avoir l'organisation scolaire pour permettre les passages d'un type d'études à un autre; le cinquième est particulièrement important au moment où la population secondaire se modifie considérablement: c'est celui qui fait devoir à l'école d'adapter son action aux besoins des enfants et à leurs aptitudes pour favoriser l'accès de tous à la culture. Le septième, en faisant la part de l'adaptation aux besoins nouveaux de la société dont l'école doit tenir compte, affirme que son rôle essentiel est de favoriser la formation de la personne. Le dixième, enfin, rappelle le souci de l'harmonisation des structures scolaires entre les cantons romands.

Au chapitre qui concerne particulièrement l'enseignement « du second degré », c'est évidemment le cycle d'orientation qui est le point critique de l'articulation de toute l'organisation. Une alternative fondamentale a été posée et n'a pas encore été résolue; il s'agit même d'un dilemme: d'une part, si l'on institue un cycle d'orientation - et l'on imagine mal que, dans l'état actuel des recherches pédagogiques, on ne s'y résolve pas il est nécessaire que tous les élèves en bénéficient, de manière qu'on puisse les orienter valablement vers la section et le niveau d'exigences qui répondent le mieux à leurs caractéristiques et au niveau de leurs aptitudes; d'autre part, si l'on imagine de mettre dans les mêmes classes les élèves d'un niveau d'aptitudes trop différent, d'un quotient intellectuel — si l'on nous permet cette notion controversée, mais commode — de 0,80 à 1,3, par exemple, il n'est pas contestable qu'on sacrifiera les plus doués à ceux dont les aptitudes sont insuffisantes. C'est à cette grave difficulté que le Département de l'instruction publique doit s'efforcer d'apporter solution, en même temps qu'à celle à laquelle elle est liée: la fixation des critères de sélection et d'orientation, la détermination du poids respectif que doivent avoir les observations des maîtres, les épreuves d'aptitudes mentales, les épreuves de contrôle de l'acquis scolaire, la volonté des parents et d'autres éléments dans la décision d'orientation.

III. Problèmes généraux

Parmi les problèmes généraux qui ont fait l'objet de nos préoccupations, certains auraient pu être étudiés par la commission de structure; si elle ne l'a pas fait, c'était dans le louable souci de ne pas disperser ses efforts. Ainsi, le problème de la section de langues modernes, qui a été créée en 1956 sans qu'on lui ait donné vraiment la structure qui répondait aux intentions de ceux qui l'ont créée. On s'est borné à remplacer l'étude du latin par celle de l'italien, à donner plus de poids aux langues modernes, mais le reste des disciplines est demeuré le même qu'en section latine. Deux excellents maîtres qui enseignent dans cette section ont proposé la refonte de son programme, de façon à faire d'elle non plus une section traditionnelle amputée de sa branche caractéristique, mais une section véritablement adaptée aux exigences de notre époque, avec une importance plus grande donnée, par exemple, à la géographie, à l'histoire, aux études sociales. Comme, parallèlement, une commission de réforme à l'Ecole supérieure de commerce envisageait, dans ses projets, une section d'ensei-

gnement commercial supérieur, qui inclinât davantage vers les sciences sociales que vers les techniques comptables, il est intéressant de coordonner ces deux recherches.

Le souci d'une éducation physique de nos jeunes intellectuels a pu s'affirmer par une réalisation: la nomination de deux maîtres de sports au Gymnase cantonal de la Cité et par ce qui n'est encore qu'une intention: la recherche des possibilités de réaliser un centre sportif pour les gymnases, conjointement, le cas échéant, avec l'Université. L'équipement scientifique de nos collèges et gymnases a été l'objet d'un gros effort de la part des communes et de l'Etat: plus d'un million a été consacré, dans le bâtiment de l'ancien collège secondaire de la Mercerie, pour équiper des laboratoires de physique et chimie pour le Gymnase de la Cité, et certaines communes ont dépensé, pour leur part, plusieurs dizaines de milliers de francs pour équiper leur collège en laboratoires et en matériel d'expérimentation scientifique. On peut voir ailleurs dans cet Annuaire comment on a donné suite au souci d'aller « au-delà de l'option grec-anglais », et enfin, parmi les problèmes en cours d'étude ou en voie de solution, on peut signaler la recherche d'une réglementation des bourses d'études au niveau du gymnase, et surtout les mesures propres à encourager les parents à en bénéficier; l'étude de la création d'un poste de conseiller-psychologue pour les gymnasiens; l'enquête, confiée au «Centre d'informations et de Public relations » pour tâcher de connaître quelles sont, parmi les causes de la pénurie de maîtres primaires surtout, secondaires et gymnasiaux, les plus importantes; les mesures à prendre pour faciliter aux élèves de langue étrangère qui arrivent chez nous l'entrée dans nos écoles secondaires et leur adaptation; enfin, une enquête nous a permis de constater que, rapportée à l'ensemble des volées considérées, la proportion des élèves des écoles secondaires croît régulièrement d'année en année: de 17 % en 1952 à 21,72 % en 1963.

IV. Etablissements

Quant aux établissements, un fait important à signaler, c'est l'essaimage à Yverdon de l'Ecole normale d'instituteurs. Tenant compte du fait que l'Ecole normale n'a plus de locaux disponibles, qu'il faut qu'elle accueille davantage de candidats, que la région du Nord vaudois, pour des raisons de communications, semble-t-il, ne paraît pas y envoyer le nombre de candidats qu'on pourrait en attendre, du fait aussi qu'Yverdon est le centre d'un réseau important de communications, et enfin de la compréhension que les autorités d'Yverdon ont d'emblée manifestée à son projet, l'Etat a implanté sur les bords de la Thièle une manière de succursale de l'Ecole normale. C'est, sur un point, réaliser une décentralisation, que certains voudraient générale; il y faut pourtant de la prudence. S'il semble, en ce cas particulier, que les conditions les plus favorables aient été réunies; si l'on peut envisager que, conformément au projet de la commission de réforme de l'Ecole de commerce, on puisse créer, ici et là dans le canton, des sections commerciales qui mènent leurs élèves jusqu'au diplôme, pour les gymnases, en revanche, diverses considérations, en particulier celles du corps enseignant et de l'effectif des élèves demandent à être longuement étudiées.

V. Enseignements divers

Quant aux divers enseignements, des travaux importants ont été entrepris: un projet de Guide méthodologique pour le français a été remis au Département; des manuels d'anglais mieux adaptés aux exigences modernes de l'enseignement ont été choisis par une commission, qui les a longuement et minutieusement étudiés; le programme de physique a été mis au point, un manuel de sciences est en voie d'élaboration pour les élèves des classes de troisième et quatrième. Préoccupé par l'efficacité, à ses yeux insuffisante, de l'enseignement de l'allemand, le Département envisage un certain nombre de mesures propres à l'améliorer; des maîtres ont pu, notamment, expérimenter la méthode «Wir sprechen deutsch» mise au point par des maîtres genevois. Enfin, la pénétration dans notre enseignement des mathématiques modernes et d'un enseignement de la physique mieux coordonné avec celui des mathématiques se fait avec prudence, mais avec souci de progrès.

J. Mz

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La place accordée par la presse à la publication du Rapport Labhardt est significative de l'intérêt que porte l'opinion publique au destin de nos universités suisses. Il est certain que dans le public on se pose des questions et que l'on estime qu'un certain nombre de problèmes doivent être reposés, discutés ouvertement et pas seulement dans le cadre limité des autorités universitaires. Des débats récents au Grand Conseil ont encore montré cette volonté. C'est aussi la raison pour laquelle la Commission extraparlementaire chargée par le Conseil d'Etat en 1960 de l'étude de la structure d'ensemble de l'école vaudoise a jugé qu'elle n'avait pas le droit dans son examen général d'ignorer l'enseignement supérieur. Dans son rapport, elle attire l'attention de l'Etat, d'une part, de l'Université, d'autre part, sur un certain nombre de problèmes et formule les sept résolutions suivantes:

- 1. « Le Conseil d'Etat est prié d'inviter l'Université à examiner une refonte de ses organes directeurs, dans le sens d'une prolongation de mandat pour le recteur et les membres de la Commission universitaire. »
- 2. « La Commission propose la création d'un « Conseil académique » destiné à établir un meilleur contact entre l'Université et le pays. »
- 3. « La Commission estime que les Ecoles (Sciences sociales et politiques, Pharmacie, H.E.C.) doivent être dotées chacune, sans tarder, d'un statut de Faculté ou d'Ecole autonome. »
- 4. « La Commission prie le Conseil d'Etat d'inviter l'Université à revoir les conditions d'immatriculation et d'admission aux examens de grade. »

La Commission fait allusion ici à des interprétations parfois contradictoires du règlement de l'Université; elle pense que le « droit d'accès aux études supérieures doit être admis plus largement mais sans diminuer les exigences pour l'obtention des grades ».

- 5. « La Commission estime qu'il est inopportun de fixer un numerus clausus pour l'admission d'étudiants. Le nombre d'étrangers, toutefois, ne devrait pas dépasser la proportion d'un tiers. »
- 6. « Le Conseil d'Etat est prié d'entreprendre immédiatement la revision de la loi sur l'enseignement supérieur. »
- 7. « La Commission demande que des études soient rapidement entreprises pour fournir à l'Université des moyens beaucoup plus effectifs pour ses divers enseignements: construction d'instituts, aménagement de nouveaux laboratoires, auditoires et salles de travail. »

Renonçant à l'idée communément admise jusqu'ici que l'Université est une lourde charge pour le canton, la Commission trouve, au contraire, que les dépenses totales pour l'enseignement supérieur représentent dans le budget une part relativement modeste.

Il est naturel que l'Université souscrive à la dernière de ces résolutions et une partie de ses membres est d'ailleurs prête à accepter en plus l'aide de la Confédération. En revanche, très sensible à toute mesure qui pourrait affaiblir son autonomie et menacer la liberté académique, l'Université entend rester maîtresse des transformations qui pourraient être apportées à son organisation.

Aussi, devançant la publication du rapport de la Commission extraparlementaire, elle vient de créer un conseil académique composé de professeurs et de personnalités choisies en dehors de l'Université mais elle en a fait un organe élu par le Sénat et soumis à son autorité au lieu d'en faire un conseil consultatif indépendant situé entre l'Etat et l'Université.

Si la nécessité d'une politique générale, cohérente et à long terme de l'Université se fait sentir d'une manière toujours plus aiguë et plus grave à l'heure actuelle, il n'est pas facile de trouver une solution tant est grande la crainte parmi le corps professoral de voir les organes administratifs centraux limiter tant soit peu la compétence des Conseils de Faculté et d'Ecole. Il ne semble donc pas que la prolongation de la durée du mandat des recteurs et des doyens soit pour aujourd'hui.

Signalons enfin que pour limiter l'accès des étudiants étrangers, il a été décidé qu'ils ne seraient admis dorénavant que s'ils ont obtenu une

moyenne de 75% au moins à leur baccalauréat.

Après deux ans de rectorat pendant lesquels les problèmes à résoudre ont été particulièrement nombreux et importants, le recteur Henri Zwahlen quitte sa charge et c'est le professeur Jean Delacrétaz de la Faculté de médecine qui a été appelé à le remplacer.

Georges PANCHAUD